



Conférence d'examen sur la dimension humaine de l'OSCE du 21 septembre au 2 octobre 2015

Session de travail 14:

Tolérance et non-discrimination II

Varsovie, 30 septembre 2015

Déclaration de la délégation suisse

Madame la Modératrice,

La Suisse condamne toute forme de discrimination, xénophobie, racisme ou autre forme d'intolérance. À l'occasion de sa Présidence de l'OSCE, la Suisse s'est engagée activement contre la discrimination et l'intolérance et, en particulier, pour la lutte contre l'antisémitisme. La Suisse se réjouit que la Conférence sur l'antisémitisme qui s'est tenue à Berlin le 13 Novembre 2014 ait pu mener à l'adoption de la Déclaration ministérielle de Bâle sur le renforcement des efforts de lutte contre l'antisémitisme. D'une part, cette déclaration permet au BIDDH d'intensifier ses activités en relation avec la lutte contre l'antisémitisme. D'autre part, elle met l'accent sur la contribution essentielle de la société civile et de la jeunesse dans la prévention de l'antisémitisme.

Pour assurer une mise en œuvre efficace de la Déclaration au niveau national, la Suisse a mandaté une étude spécifique d'auto-évaluation et d'examen des mesures de suivi. Cette étude, actuellement en cours, a

d'ores et déjà révélé la nécessité de mettre un accent particulier sur la lutte contre la propagation de l'antisémitisme sur internet et dans les médias sociaux. De même, l'importance d'assurer une poursuite pénale effective et systématique des crimes de haine est également soulignée.

En plus, une Journée de sensibilisation sera organisée le 1er décembre 2015 à Berne, en collaboration avec les organisations israéliennes de Suisse, au sujet de la situation de la minorité juive dans le pays et des défis auxquels elle est confrontée. Cet événement sera notamment l'occasion de discuter les devoirs de prévention et de protection de l'Etat, à tous les niveaux administratifs face aux menaces et actes d'hostilité de nature antisémite.

Madame la Modératrice,

Les trois représentants personnels de la Présidence sur la tolérance et la non-discrimination jouent un rôle particulièrement important dans toute la région OSCE en dénonçant l'antisémitisme, l'intolérance et la discrimination contre les musulmans ainsi que contre les chrétiens et d'autres religions. La Suisse tient à souligner l'importance de ce mandat qui nécessite une coordination particulière de la part des trois représentants personnels.

Recommandations:

La collaboration entre les Etats et la société civile est un élément déterminant pour renforcer la lutte contre l'intolérance et la discrimination. A cet effet, nous recommandons en particulier aux Etats participants :

- Premièrement, de mettre en œuvre sans attendre la Déclaration ministérielle de Bâle sur le renforcement des efforts de lutte contre l'antisémitisme.
- Deuxièmement, de promouvoir toute forme de coopération et de partenariat avec la société civile, notamment avec les organisations culturelles et religieuses, pour sensibiliser aux effets négatifs de la discrimination et pour favoriser le respect ainsi que la compréhension entre les diverses communautés ethniques et religieuses.

Je vous remercie.